

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 91 (1955)

**Heft:** 20

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

**PARTIE CORPORATIVE:** Yama-Zakura. — Vaud: Postes au concours. — Cotisations 1955. — En ces temps de nominations. — Causeries de morale dans les classes ménagères et O. P. — Morges. — S. V. T. M. et R. S. — Directeurs de chant. — Rappel. — Cours de natation. — Camp des éducateurs. — Une interpellation et la réponse. — Genève: U. I. G. D. - U. A. E. E. — S. G. T. M. et R. S. — Peut-on parler d'un « mur du son » ? Neuchâtel: Rapport des inspecteurs. — Mutation. — 25 ans de services. — S. N. T. M. et R. S. — Placements de vacances.

**PARTIE PÉDAGOGIQUE:** R. D.: Samuel Roller: La conjugaison française. — Cours de vacances en Angleterre. — J.-J. Dessoulavy: De Dufour à la nouvelle carte nationale au 1/100 000e. — Fiches.

## *Partie corporative*

### YAMA-ZAKURA

Mlle Vautier, du Conservatoire botanique de Genève, a eu la très grande amabilité de nous fournir des renseignements détaillés sur le cerisier japonais dont plusieurs parmi vous sont en train d'expérimenter la culture. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.

Il existe de nombreuses formes et variétés de cerisiers ornementaux qui nous viennent du Japon et dont la plupart sont des *Prunus serrulata*. Dans les livres d'horticulture, on trouve souvent cité le nom de Zakura, mais toujours précédé d'un préfixe tel que : Yama-Zakura, Hata-Zakura, Kiku-Zakura.

Les noyaux que nous avons reçus sont ceux du Yama-Zakura, ce qui signifierait le cerisier de montagne. Cet arbre serait le plus résistant et le plus vigoureux de tous les cerisiers japonais. Il correspond au *Prunus Sargentii* décrit par Rehder.

Cette espèce peut atteindre 25 m. de hauteur. Ses feuilles longuement acuminées, subcordées à la base, ont au printemps une teinte brun-pourpre. Ses fleurs, de 3-4 cm. de diamètre, sont réunies en petites ombelles sessiles ; la corolle est rose pâle. Les variétés à fleurs simples, comme celle qui nous intéresse, donnent des fruits semblables à de petites cerises noires ; on peut donc les multiplier par semis, tandis que les espèces à fleurs doubles ou pleines sont en général greffées.

Ces cerisiers ornementaux poussent dans les mêmes conditions que les pêchers par exemple. Il faut les placer dans un sol fertile, à un endroit un peu protégé des vents. Il n'est pas nécessaire de les tailler, sinon pour enlever les branches mortes ou cassées.

Ces arbres, admirés depuis des siècles par les Japonais, sont intimement liés au folklore de leur pays. Il n'y a pas un autel, un temple, un parc qui ne soit décoré d'un de ces cerisiers. On les trouve souvent même plantés en allées. Un tel sentiment de vénération pour un arbre est une manifestation particulière de la mentalité orientale. Un *Prunus* fleuri symbolise la perfection et satisfait pleinement le sens esthétique.

Quelques mots enfin sur la technique de culture de cet arbre. Pour assurer une bonne germination à ces noyaux de cerises, il faut les mettre stratifier dans du sable, en ayant soin de les laisser tremper 24 h. dans de l'eau tiède, ceci pour ramollir leur coque. On peut placer les pots de sable dans des caissettes de terre franche, mélangée de terreau. Lorsque les jeunes plantes auront 5 à 10 cm. de grandeur, il faudra les repiquer ; cette opération est assez délicate, car les jeunes tiges sont fragiles. On pourra alors les laisser en place dans les caissettes, mais en enlevant ou en cassant les pots dans lesquels le noyaux avaient été placés.

Une année plus tard, repiquer les jeunes arbustes un par un et les garder encore en couche pour mieux surveiller leur développement. Ne les mettre en place que lorsqu'ils auront atteint un développement suffisant.

Et maintenant, Mlle Vautier nous propose, à titre d'échange, d'envoyer au Japon des graines de Cytise des Alpes, en latin *Laburnum alpinum*, qu'on rencontre dans le Jura suisse et les Préalpes. Il lui semble en effet que cet arbuste, à grandes grappes pendantes de fleurs jaunes, évoque bien les bois de notre pays, et elle est persuadée qu'il plaira aux orientaux. En outre, ces graines ont la faculté de germer facilement, ce qui est encore un avantage.

André Neuenschwander.

P.-S. — Je signale aux collègues que la question intéresse un article fort bien documenté, sur « la germination des graines », article paru dans le No 19 (7 mai 1955) de Coopération et dont l'auteur est M. Favarger, directeur de l'Institut de botanique de Neuchâtel.

## VAUD

### POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 1er juin 1955 :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>Perroy</b>           | Maîtresse de travaux à l'aiguille (6 heures).   |
| <b>La Rippe</b>         | Institutrice primaire.  |
| <b>La Tour-de-Peilz</b> | Institutrice enfantine. Entrée en fonctions : 1er juin 1955. Indemnité de résidence : Fr. 300.—. Ne se présenter que sur convocation. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction des écoles. |

### COTISATIONS 1955

Le caissier remercie les mille et quelques collègues qui ont payé leur cotisation. Il sera bien reconnaissant envers tous ceux qui s'acquitteront des 31 fr. ces prochaines semaines ; ceux qui en seraient empêchés peuvent s'acquitter jusqu'au 31 juillet, date après laquelle seront envoyés les remboursements. (C.C.P. II. 2226, S.P.V., Lausanne.)

Précisons que les 13 fr. 50 attribués à l'« Educateur » comprennent aussi la cotisation que nous versons à la S. P. R.

Le caissier : B. Jotterand, Morges.

## EN CES TEMPS DE NOMINATIONS

Il est peut-être bon de rappeler l'article 11, paragr. 4, du Statut des fonctions publiques cantonales (qui est souvent ignoré) :

**« Le candidat désigné est censé accepter la nomination s'il ne manifeste pas son refus dans les huit jours dès réception de l'acte de nomination. »**

Rien, dans la Loi primaire et dans le Règlement (les lois spéciales ont en effet le pas sur le Statut) ne vient contrecarrer cette disposition.

Dès lors, il est donc loisible à un membre du corps enseignant, nommé à la fois à plusieurs endroits, de refuser sa nomination dans telle localité (dans les huit jours !) et de l'accepter au contraire dans telle autre. Nous sommes persuadés que sa position sera « juridiquement » très forte... même si l'habitude est de procéder différemment.

Ajoutons que ni l'Etat ni les communes n'en seront lésés, puisque — de toute manière — un candidat ne peut occuper qu'un seul poste !

D'autre part, est-il normal que (avec l'appui du D. I. P. nous a-t-on dit) le poste de Directeur des Ecoles de Vevey soit réservé à un maître primaire supérieure ou à un maître primaire avec licence universitaire ? S'il peut paraître naturel d'exiger de tels titres pour « nommer » un directeur, il aurait été plus équitable de laisser aussi les maîtres primaires postuler et de les entendre avant de les rayer de la liste. Qui sait, peut-être auraient-ils eu des idées intéressantes à émettre ? Les motifs d'éliminations n'auraient ensuite pas manqué...

E. B.

## CAUSERIES DE MORALE DANS LES CLASSES MÉNAGÈRES ET O. P.

Le chef du Service de l'enseignement primaire nous communique que, d'accord avec le Conseil synodal de l'Eglise nationale du canton de Vaud, le Département de l'instruction publique et des cultes a décidé de désigner une commission qui aura pour tâche d'établir des directives à l'intention du personnel enseignant concernant les causeries de morale qui sont données dans les classes ménagères et d'orientation professionnelle. MM. les pasteurs J. Rod, R. Gallaz et M. Schauenberg ont promis leur collaboration. Le C. C. a demandé à Mme H. Matossi, maîtresse ménagère à Morges et M. R. Bouquet, maître O. P. à Montreux, de bien vouloir représenter le corps enseignant.

E. B.

## MORGES — CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT

Les répétitions en vue du concert d'automne, reprendront le lundi 23 mai, à 17 h. 20, au Café Central à Morges, chez Loulou Schmidt.

Le directeur H. Lavanchy et les chanteurs seraient heureux que les rangs soient renforcés par de nouveaux collègues.

Pour le Chœur, La Côte passe par le Pied du Jura et va jusqu'à Lausanne ; mais la joie de chanter est sans limites.

**S. V. T. M. et R. S. — COURS DE PAPIERS PEINTS**

Les mercredis 25 mai et 1er juin, dès 14 h. 30, au **Collège Classique Cant.**

Deux après-midis pendant lesquels il sera possible de se familiariser avec les différentes techniques (amidon, pomme de terre, pulvérisateur, cuve) sous la direction de moniteurs aussi qualifiés que dévoués.

Prix du cours (les deux séances) : 3 fr. ; non-membres, 4 fr.

Le papier se paiera à part. On pourra se le procurer sur place.

S'inscrire en payant la finance au C.C.P. II. 13 388, G. Conne, Beau-lieu 39.

**ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT**

Nous avons le plaisir d'informer nos membres et les jeunes collègues qu'intéresse la musique chorale que nos cours de Direction 1955 commenceront le samedi 28 mai prochain à 14 h. 10 en la Salle de chant des Ecoles normales.

Les cours comporteront 6 séances avant les vacances d'été, chaque samedi jusqu'au 2 juillet y compris, et 4 séances du 3 septembre au 24 septembre 1955.

Pour de plus amples renseignements, consulter la circulaire adressée à tous les membres de l'association.

Les inscriptions sont reçues par le président de l'A.V.D.C., M. Henri Rochat, rue de Lausanne 33, à Morges.

**RAPPEL**

La Guilde de travail vous rappelle le stage week-end qu'elle organise aux Chevalleyres les 28 et 29 mai prochains. (Voir « Educateur » du 14 mai.)

**COURS DE NATATION**

La **Commission interfédération pour la natation** organise deux cours centraux à l'intention des moniteurs de toutes les associations et sociétés enseignant la natation :

- 1) un cours à Lausanne à la piscine de Montchoisi les 4 et 5 juin.  
Inscription auprès de N. Yersin, av. Bergières 3, Lausanne.
- 2) un cours à Fribourg à la piscine de la Mottaz les 11 et 12 juin.  
Inscription auprès d'André Vuilloud, Fribourg.

Indemnités : les participants aux cours recevront une indemnité journalière de 8 fr., une indemnité de nuit de 4 fr. et les frais de voyage IIIe classe, trajet le plus direct.

Les inscriptions doivent être envoyées pour le 28 mai au plus tard. Les cours ne comprendront pas plus de 25 participants.

**L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique** organise à l'intention des membres du corps enseignant un cours de natation à la piscine de Montchoisi. Le cours comprendra une classe de nageurs et de non-nageurs.

Ouverture du cours : mercredi 1er juin, à 17 h. 30, rassemblement devant la piscine.

Indemnités : le remboursement de la moitié des frais de voyage du domicile à Lausanne, les frais d'entrée à la piscine. Inscription auprès de N. Yersin, av. Bergières 3, Lausanne. Si le temps est incertain, prière de tél. à la centrale No 11, à Lausanne, qui indiquera si le cours a lieu.

#### AVIS TARDIF — CAMP DES ÉDUCATEURS (VAUMARCUS)

Nous nous excusons de l'envoi tardif de la circulaire concernant le week-end de **Crêt-Bérard sur Puidoux**. Chers collègues, venez-y nombreux **cet après-midi et demain dimanche** (21 et 22 mai).

Il n'y a aucune formalité spéciale à remplir ni finance d'inscription.

Monsieur le pasteur Paul Glardon, d'Ouchy, nous entretiendra sur ce sujet :

#### « Le cinéma sur la sellette ».

Malgré la convocation tardive due à des circonstances indépendantes de notre volonté, nous espérons vous rencontrer nombreux à Crêt-Bérard.

#### Programme :

Samedi 21 mai	17 h.	Rendez-vous en gare de Puidoux et montée à Crêt-Bérard. Brève séance.
	18 h. 30	Souper.
	20 h.	Causerie de M. Glardon.
Dimanche 22 mai	8 h. 30	Recueillement.
	8 h. 45	Déjeuner. Matinée libre. Ceux qui le désirent pourront participer au culte à Puidoux.
	12 h. 15	Dîner.
	14 h.	<b>Entretien.</b>
	16 h. 30	Clôture.

Renseignements : Prix : Chacun verse à Crêt-Bérard selon ses moyens.

#### Départ des trains :

Aller	Lausanne	16 h. 42	Vevey	16 h. 38
Retour	Puidoux	17 h. 16 pour Vevey 17 h. 09 ou 17 h. 44 pour Lausanne.		

Sacs de couchage et couvertures sont à disposition sur place.

#### UNE INTERPELLATION... ET LA RÉPONSE

Le « Bulletin » No 17, du 30 avril, a reproduit le texte de l'interpellation que M. Petit et consorts ont déposée au Conseil communal de Lausanne.

Le C. C. a écrit à la suite de ces lignes un bref paragraphe intitulé « Classes surchargées » (page 357). La disposition typographique pouvait faire croire que le « Comité central » était signataire de tout l'article, alors que seule la fin est de lui.

Par souci d'objectivité et afin de renseigner nos collègues aussi complètement que possible, nous publions aujourd'hui la réponse du directeur des Ecoles de Lausanne.

E. B.

**EFFECTIF DES CLASSES PRIMAIRES  
ET ORGANISATION DES ECOLES LAUSANNOISES**

*Réponse de la Municipalité  
à l'interpellation de MM. Fernand Petit et consorts*

*M. Georges Jaccottet, municipal, directeur des écoles : — Lors de votre dernière séance, M. Petit a posé une série de questions relatives, pour la plupart, à l'organisation de la nouvelle année scolaire. M. Petit est assez au courant pour savoir que cette organisation — qui allait être mise au point seulement quelques jours après son intervention — était déjà préparée à ce moment-là. Je pense par conséquent, que son intention était de me donner l'occasion de renseigner le Conseil communal et, en même temps, l'opinion publique, sur tout ce que nous avons fait ces derniers temps et je l'en remercie.*

*Je voudrais ne pas retenir trop longtemps votre attention. Mais je suis saisi de dix questions différentes et j'entends répondre à chacune d'elles. Je m'en vais donc les reprendre dans l'ordre où elles ont été posées.*

*Première question. — « Dès la rentrée d'avril, l'effectif des classes enfantines, primaires et primaires supérieures subira-t-elle une diminution par rapport à l'année précédente ? La direction des écoles peut-elle assurer le Conseil communal que l'effectif maximum des classes normales ne dépassera pas 35 élèves ? »*

*Sur ce point je répondrai que nous n'avons jamais caché qu'ensuite des circonstances non seulement l'année dernière, mais déjà précédemment, les effectifs de plusieurs de nos classes étaient trop chargés. La législation actuellement en vigueur prévoit — pour les classes formées d'un seul degré — un effectif maximum de 40 élèves. Le projet de révision actuellement à l'étude — mais qui n'a pas encore été soumis au Grand Conseil — abaisse ce nombre à 35. Nous estimons cette tendance tout à fait justifiée et, sans attendre son adoption définitive, nous avons déjà décidé, puisque l'achèvement des nouveaux bâtiments allait le permettre, de réduire à ce chiffre les effectifs de nos classes pour la prochaine année scolaire.*

*Aussi bien les inspecteurs scolaires avaient-ils complètement achevé l'organisation des classes nouvelles et la répartition des élèves le samedi 9 avril. A ce moment-là, aucune de nos classes ne dépassait l'effectif de 35 élèves et beaucoup n'en avaient que 29, 30 ou 31. Toutefois, pendant les derniers jours des vacances, nous avons eu à faire face à un nombre tout à fait imprévu d'inscriptions de nouveaux élèves — enfants arrivant d'autres communes ou élèves à réinscrire après un échec à l'école secondaire. Nous avons alors dû augmenter l'effectif de certaines classes de quelques unités. Ainsi, aujourd'hui — malgré tous nos efforts — une vingtaine de classes — sur un total de 336 — comptent 36, 37 ou 38 élèves. Mais toutes les autres — soit 316 — n'ont que 35 élèves ou moins. Dans toute la mesure du possible, nous nous efforçons encore d'équilibrer les effectifs. Il est toutefois impossible d'y arriver d'une façon absolue. En effet, il est bien compréhensible que les parents pré-*

fèrent voir leur enfant se rendre dans la classe la plus proche du domicile — même si elle compte plus de 35 élèves — plutôt que dans une classe moins chargée, mais plus éloignée. Il convient aussi de relever que, d'une part, pour loger les nouvelles volées et, d'autre part, pour réduire les effectifs, nous avons ouvert cette année 21 classes primaires de plus qu'en avril 1954, alors qu'au début des précédentes années scolaires, nous en avions ouvert une dizaine environ.

Comme le nombre des classes enfantines a diminué d'une unité, ce sont donc 20 classes nouvelles que nous avons créées cette année.

Nous avons ainsi — pour la nouvelle année scolaire — pour l'ensemble des classes enfantines, primaires, primaires supérieures, ménagères, etc., à un total de 336 classes. Il y en avait 183 en 1930, 220 en 1945 et 273 en 1950. L'augmentation a donc été de 153 classes depuis 1930, dont 116 pour ces dix dernières années, ce qui représente 53 classes de plus entre 1945 et 1950 et 63 de plus entre 1950 et 1955.

On voit donc que, dans ce domaine, l'effort non seulement se poursuit, mais il s'accentue. Au reste, on ne se rend sans doute, en général, pas très bien compte des répercussions qu'aurait un abaissement encore plus massif des effectifs dans une ville de l'importance de la nôtre. En effet, si l'on diminuait chacune de nos 336 classes d'un seul élève, cela ferait 336 enfants à loger ailleurs, soit l'effectif de 11 classes. Une diminution moyenne de cinq élèves représenterait 55 nouvelles classes !

*Deuxième question.* — « L'ouverture des deux collèges de la Sallaz et de Malley sera-t-elle possible avec utilisation de tous les locaux disponibles ? »

Je crois avoir déjà eu l'occasion de dire — mais je suis heureux de le répéter — que non seulement les collèges de La Sallaz et de Malley, mais aussi celui de Montchoisi, ont déjà pu être partiellement occupés depuis l'automne dernier.

Le collège de Montchoisi est complètement terminé ; il en est de même du pavillon primaire du Belvédère. Si tout n'est pas absolument achevé déjà maintenant à la Sallaz et à Malley, notamment en ce qui concerne les aménagements extérieurs, nous n'en avons pas moins été en mesure d'utiliser dès la rentrée, dans ces quatre bâtiments, tous les locaux dont nous avions besoin. C'est ainsi que nous avons huit classes à la Sallaz, neuf à Malley, neuf à Montchoisi et trois au Belvédère. Des locaux pour les leçons de couture seront aussi à disposition dans ces bâtiments.

Nous avons encore pour le proche avenir — ce qui était indispensable — une réserve de six classes à la Sallaz, de six classes à Malley, de une classe à Montchoisi et de une classe au Belvédère .

*Troisième question.* — « Les candidats aux classes enfantines pourront-ils être tous admis ? »

Oui. ils ont tous été admis.

Nous avions d'ailleurs déjà pu admettre en 1953 et 1954 tous les enfants inscrits pour ces classes ; toutefois, nous avions alors encore été contraints de différer jusqu'à la rentrée de septembre l'admission de quelques-uns des plus jeunes de ces enfants. Cette année, nous avons fait

un nouveau pas en avant, car tous les enfants inscrits ont pu entrer en classe déjà ce printemps, sans exception.

*Quatrième question.* — « Peut-on espérer que s'ouvriront de nouvelles classes supérieures à effectif réduit permettant d'accueillir un plus grand nombre d'enfants caractériellement difficiles qui provoquent des perturbations fréquentes dans les classes normales ? »

Nous ne négligeons nullement l'importance de ces classes spéciales qui doivent tout particulièrement permettre — par un enseignement spécialisé et individualisé — aux élèves retardés d'améliorer un développement intellectuel déficient. Depuis cinq ans le nombre de ces classes a été augmenté de cinq unités ; nous en comptons aujourd'hui 14, dont une classe spéciale d'orientation professionnelle et une classe ménagère spéciale. Cette augmentation se poursuivra au fur et à mesure des nécessités et des possibilités géographiques et suivant le nombre des cas signalés notamment par le médecin des écoles.

*Cinquième question.* — « La direction des écoles peut-elle assurer que le nombre des classes primaires supérieures suit l'augmentation du nombre des élèves inscrits dans les classes normales ? »

Oui, nous pouvons l'affirmer.

En effet, comme nous l'avons toujours déclaré, nous savions que le nombre des classes primaires supérieures augmenterait dès que la vague des volées nombreuses atteindrait l'âge d'entrée dans ces classes. C'est ce qui s'est produit déjà l'an dernier, où nous avons ouvert une classe primaire supérieure de plus. Et c'est ce qui se confirme encore plus nettement cette année, où nous avons quatre classes primaires supérieures de plus qu'en 1954 soit cinq classes de plus qu'en 1953.

*Sixième question.* — « Les méthodes habituelles de recrutement du personnel enseignant (par concours) seront-elles suffisantes pour assurer l'engagement du personnel enseignant nécessaire au moment de l'ouverture de nouvelles classes ? »

Par cette question, M. Petit veut sans doute demander si — pour engager aussitôt à titre définitif un plus grand nombre d'instituteurs et d'institutrices — nous devrions peut-être renoncer au système des examens dits de repourvues que doivent passer les candidats qui s'inscrivent pour un poste à Lausanne.

A cet égard nous devons dire que, même dans la situation présente, l'examen reste indispensable. C'est, tout d'abord, le seul et, en somme, le meilleur moyen pour que les membres de la commission scolaire — qui ont la responsabilité de choisir le personnel enseignant — puissent faire ce choix, non pas seulement sur la base de recommandations et de renseignements divers et indirects, mais par un contact direct qui leur permet de se faire une idée du comportement des candidats devant un certain nombre d'élèves.

D'autre part, il serait fâcheux d'arguer de la pénurie de personnel enseignant — qui n'est probablement que momentanée — pour renoncer à un système qui a fait ses preuves et pour ne plus exiger cette garantie de qualité, au risque d'introduire dans notre corps enseignant des élé-

ments professionnellement insuffisants, auxquels nous devrions malgré tout — parce qu'ils auraient été nommés — confier nos enfants pendant de très nombreuses années. Au reste, ce qui est essentiel c'est que nous avons suffisamment de personnel pour que toutes nos classes soient tenues et bien tenues.

Il est préférable — pensons-nous — de laisser passer la période de grande pénurie de personnel enseignant sans repourvoir à tout prix tous les postes vacants, quitte à recourir aux services momentanés de personnel temporaire ou remplaçant. Or, même si cela n'a pas toujours été des plus faciles, nous avons pu jusqu'ici — et ce printemps encore — trouver suffisamment de personnel pour que toutes nos classes nouvelles puissent être dirigées.

*Septième question.* — « Les collèges lausannois se verront-ils restituer les locaux indispensables à l'enseignement de l'ouvrage, des travaux manuels, ainsi que ceux permettant l'emploi des moyens modernes d'enseignement (salles obscures, laboratoires d'expériences, etc.) ? »

Evidemment, je ne peux pas sur tous les points combler aussitôt et absolument tous les désirs du personnel enseignant.

Nous avons d'abord tenu à fournir à nos enfants tous les locaux de classes ordinaires qui, eux, sont vraiment indispensables. Les locaux spéciaux, certes, sont nécessaires. Ils appartiennent cependant à la deuxième étape. Ces locaux sont ou seront sous peu à disposition dans tous les nouveaux bâtiments. Dans les autres, ils seront récupérés au fur et à mesure que les circonstances le permettent — constructions nouvelles, ou aménagements spéciaux que nous avons actuellement en vue. En particulier, le départ des cours professionnels artisanaux de l'annexe de la rue de la Tour va nous permettre de doter le collège de Saint-Roch, qui en a particulièrement besoin — non pas parce que M. Petit y enseigne, mais parce que qu'il groupe surtout de grands élèves — de plusieurs de ces locaux spéciaux, entre autres d'une salle de sciences à laquelle nous songions depuis un certain temps déjà. Une même salle pourra vraisemblablement être aménagée à la Barre, lorsque les cours commerciaux auront quitté le collège pour la rue du Midi.

Quant à l'enseignement de la couture, nous pouvons assurer que nous nous efforcerons qu'il ait lieu dans des locaux qui conviennent à cet enseignement.

*Huitième question.* — « Toutes les classes lausannoises pourront-elles suivre un enseignement de la gymnastique conforme aux directives du plan d'études cantonal ? »

Là où les salles de gymnastique sont encore insuffisantes, nous nous arrangerons pour que chaque classe ait au moins une heure par semaine de gymnastique en classe. Les autres heures peuvent se donner sur les préaux, tant que les conditions atmosphériques le permettent.

Et, puisque M. Petit a invoqué le plan d'études cantonal, notons que l'inspecteur cantonal de la gymnastique — qui en voit bien d'autres ! — reconnaît lui-même l'énorme effort que la commune de Lausanne fait dans ce domaine.

La création des locaux nécessaires à la gymnastique fait également partie de la seconde étape, qui est en cours et d'ailleurs déjà bien avancée. En effet, la salle de gymnastique de la Pontaise se construit, de même que la seconde salle de Villamont-Dessus. Ensuite il ne nous restera plus qu'à mettre en chantier la seconde salle du groupe de Prélaz, dont trois architectes sont déjà en train d'étudier les avant-projets. En attendant la nouvelle salle de la Borde, celle de Saint-Martin — bien que très désuète — rend encore service. Rappelons au surplus que sans compter les salles dont je viens de parler, avec les bâtiments de La Sallaz, Malley, Montchoisi et du Belvédère, nous gagnons pour Lausanne cette année six nouvelles salles de gymnastique.

*Neuvième question.* — « Toutes les classes de l'Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles pourront-elles prendre possession des bâtiments édifiés sur la propriété Brandenburg ? »

Pour la nouvelle année scolaire, toutes les classes de ces deux établissements sont logées ; à Villamont-Dessous, à la rue du Midi (Ecole Vinet) et à Chauderon (ancienne Ecole d'ingénieurs). N'en ayant plus besoin pour nos jeunes filles, nous avons même pu, pour ce semestre d'été, nous offrir le luxe de rendre service à l'Etat en lui louant les locaux aménagés à l'Eglantine pour les classes de raccordement du Collège classique.

Pour le moment, il n'y a donc pas de « problèmes des locaux » pour l'Ecole supérieure de jeunes filles.

Mais, si j'ai bien compris, la question posée par M. Petit tendait à demander si, lorsque le groupe scolaire du Belvédère sera terminé, il nous procurera suffisamment de place pour y loger toutes les élèves de l'Ecole supérieure.

On sait maintenant que ce ne sera pas le cas. L'Ecole supérieure groupe, pour la nouvelle année scolaire, 1250 élèves réparties en 47 classes. Or, les bâtiments pour l'Ecole supérieure au Belvédère comptent 38 salles de classes ordinaires. C'est que — M. Crot, s'il était là ce soir, s'en souviendrait certainement — lorsque le programme du concours d'architecture pour le Belvédère a été établi, la direction des écoles avait comme base de calcul les effectifs de l'année scolaire 1946-1947, qui donnaient pour l'Ecole supérieure 639 élèves. Personne, à l'époque, ne pouvait penser que ces effectifs allaient doubler si rapidement et qu'on verrait un tel afflux de jeunes filles vers les études secondaires. Ensuite, le concours terminé, il n'était plus possible de modifier le programme et, du reste, on n'aurait pas pu augmenter sensiblement la capacité des bâtiments prévus sans créer alors un établissement aux effectifs trop nombreux pour être dirigé vraiment convenablement. Une plus forte concentration d'élèves au Belvédère n'est possible ni pratiquement — en raison de la contenance du terrain — ni même pédagogiquement.

Le problème qui se pose ainsi doit être résolu dans le cadre de la réforme de l'enseignement secondaire et des décentralisations, dont elle est fort heureusement venue permettre la réalisation. C'est à cela que nous allons nous appliquer. En attendant les résultats de l'introduction

progressive de la réforme, nous continuerons, pendant la période transitoire, à utiliser le bâtiment de Villamont-Dessous pour l'enseignement secondaire et nous y maintiendrons pendant un certain temps encore des classes de jeunes filles, ce qui, d'ailleurs, donnera satisfaction aux parents habitant les quartiers est de la ville — comme à ceux qui habitent Pully !

*Dixième question.* — « La direction des écoles, enfin, n'a-t-elle pas le sentiment que le plan d'ensemble scolaire qu'elle avait mis sur pied en 1950 est aujourd'hui dépassé et qu'une nouvelle information du Conseil serait nécessaire ? »

En effet, notre plan d'ensemble du 7 novembre 1950 est aujourd'hui — moins de cinq ans après ! — non seulement entièrement réalisé — si ce n'est pour les points de seconde étape : salles de gymnastique et récupération pour les écoles primaires du bâtiment de Villamont-Dessous - Ecole supérieure — mais encore sur plusieurs points dépassé. Autrement dit, nous sommes allés au-delà de ce plan en créant des locaux en plus grand nombre que nous l'avions envisagé et en en récupérant un certain nombre, par exemple à la Barre, par l'achat du bâtiment de l'Ecole Vinet pour les cours commerciaux, ainsi que vous venez de l'approuver.

Mais, parallèlement à la poursuite de la réalisation du plan de 1950 — le premier qui ait été dressé jusqu'alors — la direction des écoles s'est déjà occupée d'en mettre un nouveau sur pied. Depuis trois ans environ, elle étudie avec le service du plan d'extension les possibilités de faire face aux besoins scolaires pour un avenir proche et même pour un avenir assez éloigné. Elle s'est également efforcée, en s'entourant de tous les renseignements possibles et de nombreuses statistiques, de préciser, autant que faire se peut en pareille matière, ces futurs besoins. Sur la base de ces études elle a déterminé, sur un plan du territoire de toute la commune, les emplacements sur lesquels il serait nécessaire d'ici un certain nombre d'années de construire de nouveaux collèges. Ce plan a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mars dernier. Il prévoit dans différentes parties de la ville la construction de neuf collèges nouveaux, dont quatre de cinq à dix classes et cinq de onze classes et plus, ainsi que plusieurs pavillons disséminés de une à quatre classes. L'étude d'un premier projet urgent a déjà été confiée à des architectes. Une seconde est prête à partir. Plusieurs de ces constructions sont à réaliser sur des terrains communaux ; d'autres sur des terrains qu'il faut encore acquérir — comme celui de la route d'Oron, dont il a été question ce soir et qui fait partie de ce plan général. Vous comprendrez dès lors que je ne puisse maintenant donner publiquement plus de précisions.

Nous avons — et nous croyons l'avoir démontré concrètement — adopté le principe de procéder par étapes. Nous continuerons à agir de même. Il convient toutefois que l'on veuille bien comprendre que nous ne pouvons matériellement pas tout faire à la fois ! Nous nous sommes efforcés jusqu'ici de mettre les bouchées doubles. Nous continuerons à le faire, pour le bien des enfants lausannois, sans toutefois donner une indigestion aux contribuables de notre ville.

GENÈVE**U.A.E.E. - U.I.G. DAMES — RAPPEL**

Noubliez pas notre séance commune !

**Mercredi 25 mai, à 16 h. 45 précises à l'école de Malagnou**

au cours de laquelle versement vous sera fait à chacune, de votre part à la ristourne de la Mutuelle Vaudoise (assurance-accidents). Les personnes qui ne peuvent pas venir la chercher sont priées de déléguer une de leurs collègues.

**SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :**

**Mercredi 25 mai 1955, à 17 h., Ecole du Grütli, salle No 10**

Ordre du jour statutaire.

**Exposition :** ouverte à l'Ecole du Grütli, salle 2, **du mardi 24 mai au vendredi soir 27 mai 1955**, de 11 h. à 12 h. et de 16 h. 30 à 19 h. (jeudi 25 jusqu'à 20 h.).

Les stands suivants attendent les visiteurs :

- Cours patronnés par le Département et notre Société.
- Feuilles de travaux pratiques parus dans l'année.
- Cours organisés cet hiver et cours en préparation pour la saison prochaine.
- Rétrospective établie par notre vice-président L. Dunand et réalisée par J.-L. Loutan et ses élèves, sur « **Le travail dans les écoles genevoises** ».
- Stand NATHAN de livres et manuels d'enseignement, présenté par la Librairie en gros J. Muhlethaler, 27, r. des Eaux-Vives.
- Appareil pour la projection de films fixes et clichés « **Météore** », modèles de 150 et 300 watts présentés en fonctionnement par la même maison.

En outre, une table est réservée aux travaux faits en classe. Nous rappelons à tous nos collègues des **classes normales ou spéciales** qui ont pratiqué une activité manuelle avec leurs élèves, de bien vouloir nous faire parvenir quelques-uns de leurs travaux. Les apporter au local d'exposition, **le lundi 23 mai**, après 16 h. 30. Merci d'avance !

**POURQUOI ? POURQUOI ? POURQUOI ?**

Pourquoi les bananes n'ont-elles pas de graines, pourquoi ?

Pourquoi les sensitives s'émeuvent-elles si vite, pourquoi ?

Pourquoi les onagres ne sont-ils pas des zèbres et les serpentaires des serpentines ?

Pourquoi les droseras ne digèrent-elles pas l'homme ?

Pourquoi BRACTÉES + MAYONNAISE = 10 né  $\frac{\text{si}}{100}$

Pourquoi, je vous le demande, certains hêtres sont-ils si timides au printemps ?

Pourquoi enfin préférez-vous le café à la belladone ?

A tant de questions, une seule réponse : MERCREDI 1er JUIN, à 17 h., au Jardin botanique, Mlle Vautier nous offrira son domaine de fleurs, et vous présentera, nouveau régal, la serre froide et le Jardin d'Hiver et leurs hôtes exotiques dont on vient de terminer l'installation.

Pas besoin de s'inscrire, accourez !

### PEUT-ON PARLER D'UN « MUR DU SON » ?

L'essai des prototypes d'avions à réaction nécessite de nos jours, de la part des pilotes et des ingénieurs, une étude systématique du comportement des formes aérodynamiques devant les résistances de l'air qui s'écoule sur les ailes et le fuselage aux vitesses soniques. La vitesse du son, comme on sait, varie avec la densité et l'humidité de l'air ; elle est de 340 mètres/seconde (1224 km/heure) au niveau de la mer, de 315 m/sec. (1142 km/h.) à 6000 mètres d'altitude et de 295 m/sec. (1070 km/h.) au-dessus de 11 000 mètres. Bien des gens n'arrivent pas à comprendre qu'un avion ait à subir, au voisinage de la vitesse sonique, des effets tels qu'ils provoquent cette violente déflagration qui ébranle jusqu'aux vitres des maisons ; ce qui les trouble, c'est que, depuis bien des années déjà, quantité de projectiles, les obus de canons par exemple, se meuvent à quelque 1800 mètres/seconde sans produire d'onde de choc. Mais l'obus, ce qu'on oublie, est brutalement lancé à des vitesses supersoniques ; en outre, il n'a ni ailes, ni empennage. L'avion, lui, aborde progressivement la zone des vitesses critiques, et l'on a beau donner à ses ailes et à son fuselage des formes acérées, on ne peut éviter qu'en passant sur le dos de l'aile l'air soit obligé de s'écouler à une vitesse supersonique. Tout se passe comme si les molécules, devenues incompressibles, réagissaient les unes sur les autres comme des balles de ping-pong. Les fluides tendent, non plus à suivre le profil de l'aile, mais à s'en décoller. Ils créent ainsi des zones de vide, que brutalement (comme c'est le cas de la foudre) d'autres molécules viennent remplir. L'explosion est donc bien le signe certain du passage du « mur du son ». Le premier « bang », qui signale l'entrée dans le domaine supersonique est actuellement toujours suivi d'un second, qui, lui, marque le retour aux vitesses normales, car les pilotes ne font encore que de très brèves incursions dans ce monde inconnu.

Le « mur du son » est donc bien une réalité. Mais une dispute oppose encore les physiciens-philologues aux physiciens-néologues. Les uns admettent parfaitement l'expression nouvelle, car elle leur plaît comme une image frappante, image que l'on pouvait voir peinte, sous la forme plaisante de l'explosion d'un mur de briques, à même le fuselage du « Mystère IV », chasseur français à bord duquel le pilote Rozanoff dépassa plus de cent fois la vitesse du son. Les autres, au nom de Boileau qui voulait que « ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement », condamnent énergiquement ce barbarisme et admettent tout au plus que l'on parle d'une « barrière du son ».

« Mur ou barrière », peu importe en somme. Les ingénieurs savent qu'il existe une zone critique à l'intérieur de laquelle des efforts aérodynamiques énormes secouent la voilure des avions. Ils s'acharnent par l'étude de profils nouveaux à conjurer le danger de rupture. Les formes nouvelles, ailes en delta, en croissant, en flèche marquée, sont le symbole d'un bond prodigieux de la science aérodynamique. L'exposition « 50 ans d'aviation » qui aura lieu prochainement à Genève-Cointrin donnera vraisemblablement l'occasion de comparer, ce qui ne manquera pas de piquant, les ailes de toile et d'osier des Blériot et Caudron avec les minces lames des appareils à réaction. On mesurera ainsi d'un coup d'œil l'immense chemin parcouru en un demi-siècle.

W. G.

## NEUCHATEL

### RAPPORT DES INSPECTEURS

Pour la deuxième fois, ce rapport annuel est envoyé à tous les membres du Corps enseignant. Ainsi, le Département a jugé bon que nous soyons mis au courant de l'activité des inspecteurs, comme les villes ont toujours trouvé normal de publier les rapports des directeurs de leurs écoles. Et c'est très bien, car nous avions autrefois l'impression que la tâche de l'inspecteur était une espèce de sacerdoce enveloppé de mystère, voire redoutable pour certains jeunes... Le voile tombe pour la clarté et le contentement de chacun.

Il serait ridicule de donner ici les extraits d'un rapport que nous avons tous en mains. Mais nous voudrions cependant dire que nous sommes sensibles à l'esprit qui l'anime, aux déclarations pondérées qu'il contient, à la sagesse dont s'inspirent les jugements émis sur le rôle de l'école et les moyens de le remplir. Il est encourageant d'y lire, entre autres choses bien pensées, que « **le bon maître d'école est surtout celui qui a le sens de la mesure** ». Nous savons gré aux trois inspecteurs de cette phrase qui semble être la synthèse de leurs propos. Elle est à la fois le frein servant de mise en garde aux novateurs imprudents et un stimulant pour ceux que la Routine chercherait à enserrer.

Signalons, par ailleurs, avec satisfaction, que la mémorisation délibérément abandonnée est remise en valeur et retrouvera ses droits légitimes.

### MUTATION

Un jeune collègue, M. Jean-Pierre Brandt, de la Chaux-de-Fonds, qui s'était distingué par ses aptitudes à l'enseignement, a été appelé à un poste de bibliothécaire de la ville. M. Brandt fut remarqué aussi par les cours très bien préparés qu'il fit à ses collègues sous les auspices de la S.N.T.M.R.F. Nous sommes certains que, par son travail consciencieux et intelligent, il remplira au mieux ses nouvelles fonctions où nous lui souhaitons de trouver plein contentement. Nous regrettons vivement de le voir sortir de nos rangs.

W. G.

## 25 ANS DE SERVICES

Deux membres du Corps enseignant loclois viennent d'être fêtés pour le 25e anniversaire de leur entrée en fonctions.

Mlle Nelly Baehr qui enseigna d'abord au Cachot (Chaux-du-Milieu) puis au Verger sur le Locle et enfin dans cette ville est une excellente collègue qui va son chemin sans bruit, mais sur qui l'on sait pouvoir compter en toute circonstance. Bonne et très discrète, elle impose la paix et la tranquillité à son entourage. Mlle Baehr dirigea jusqu'en 1954 une classe du degré inférieur puis elle est passée au degré moyen.

M. Marcel Robert, après avoir été quelques années aux Calames (classe supérieure de quartier) et dans le degré moyen au Locle, se vit confier, dès son ouverture, la 9e année. Ses qualités pédagogiques lui valurent cette sorte de promotion. Et, en effet, notre collègue s'entend fort bien à conduire ces jeunes à un âge où il est difficile de les comprendre toujours et où il faut, pour y réussir, un adroit équilibre de doigté et de fermeté.

Nous félicitons nos collègues de leurs 25 ans de labeur et leur souhaitons encore beaucoup de succès et de joie à poursuivre leur carrière.

Messieurs Jeanneret, inspecteur, A. Bütikofer, directeur, le président de la Commission scolaire et Ernest Hasler, président de la S.P.L. accompagné de Mlle Marcelle Jeanneret, membre du Comité, apportèrent à tous deux leurs compliments et leurs vœux.

Nous y ajoutons la reconnaissance de la S.P. à Mlle Baehr qui fut pendant de nombreuses années secrétaire de la section, à M. Robert qui y occupa successivement les postes de secrétaire, de vice-président et enfin, en 1950 et 1951, de président.

W. G.

### SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Cours No 3/55 : Etude du milieu (une journée)

#### « LA FORET »

Direction : M. Adolphe Ischer, directeur des Etudes pédagogiques avec la collaboration d'un inspecteur forestier.

Pour les districts du Bas, le **mercredi 8 juin**.

Pour les districts du Haut : le **mercredi 15 juin**.

Prix du cours : Membres de la Société Fr. 3.—, Non-membres Fr. 5.— à verser **jusqu'au 31 mai** au compte de chèques postaux : IV 3414 Willy Galland, Pavés 19, Neuchâtel. Ce versement tient lieu d'inscription.

Les indemnités habituelles de déplacement et de repas seront allouées aux participants. Une convocation plus détaillée parviendra aux intéressés.

---

**Collègues ! Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Montreux.**

**PLACEMENTS DE VACANCES  
POUR LES ENFANTS SUISSES DE L'ÉTRANGER  
UN APPEL AUX FAMILLES**

L'œuvre nationale du **Secours aux Suisses** travaille depuis plus de trente ans à venir en aide aux enfants de nos compatriotes déshérités vivant à l'étranger. Il s'agit pour une grande part d'enfants de langue française venant de nos colonies suisses en France, en Belgique, en Afrique du Nord, etc.

Sans notre aide, ces enfants devraient passer leurs vacances dans la rue ou dans les appartements bien souvent malsains des grandes villes. Nombreux sont les parents qui ne peuvent les suivre pendant cette période de l'année, ou que frappent la maladie ou le chômage.

Citadins qui préparez vos vacances, campagnards qui avez de la place dans votre ferme, ne les oubliez pas. Si vous pouvez prendre l'un d'entre eux pour six à huit semaines, à partir de la première quinzaine de juillet, faites-le savoir **sans tarder** à

**Mlle Paulette Meystre**, secrétaire du Comité vaudois  
19, avenue Samson Reymondin à **Pully** près Lausanne  
Tél. (021) 28 15 50

Elle donnera tous renseignements et se chargera de transmettre votre demande à Pro Juventute, qui se mettra alors directement en rapport avec vous.

On prend aussi en considération les offres de personnes qui s'inscrivent sans pouvoir assumer tous les frais imprévus d'un séjour, pour autant que la famille hospitalière ne soit pas en mesure de s'en charger, ou d'héberger gratuitement l'un ou l'autre de ces jeunes compatriotes.

Pour le Comité vaudois du Secours aux Suisses

*Le président :*

*Marcel Du Pasquier*  
Ancien secrétaire au  
Département fédéral  
de l'Intérieur.

*Le secrétaire-caissier :*

*John Prod'hom*  
Anc. fondé de pouvoirs  
à la Société de Banque  
Suisse.

## **Bettmeralp Waldhotel Bettmeralp 1950 m. d'alt.**

Nouvel hôtel avec pension bourgeoise. 50 lits. **Chalet** avec 50 matelas dans locaux et salle à manger séparés. Conviendrait spécialement pour écoles et sociétés. Plateau ensoleillé avec vue sur les Alpes. Au centre pour des excursions sur le Bettmerhorn (nouveau chemin), Eggishorn, Märjelensee, Aletschwald et Belalp. Téléphérique Bettmeralp (Station de la FOB Betten).

Se recommande **A. Stucky, instituteur, Waldhotel, Bettmeralp**

## *Partie pédagogique*

Une thèse de pédagogie expérimentale

**SAMUEL ROLLER : LA CONJUGAISON FRANÇAISE<sup>1</sup>**

Le 21 avril dernier, M. Samuel Roller, ancien instituteur, actuellement professeur de pédagogie expérimentale à l'Institut des sciences de l'éducation et directeur du laboratoire de pédagogie expérimentale de cet Institut, a soutenu brillamment sa thèse de doctorat pour l'obtention du grade de docteur en philosophie mention pédagogie. Le jury, formé des professeurs Raymond Buyse de Louvain, Pierre Bovet, Henri Reverdin et Robert Dottrens, s'est plu à souligner la valeur incontestable de cette thèse et les qualités éminentes dont a fait preuve son auteur. Il m'est d'autant plus agréable de présenter ce livre aux lecteurs de l'*« Educateur »* en reprenant ici une partie de mon exposé, lors de cette soutenance.

Il y a quelques mois, je recevais d'une personnalité genevoise bien connue dans notre vie scolaire et politique, une lettre destinée à me faire mieux saisir certains aspects du problème de l'éducation publique dans la cité de Calvin et de Rousseau. Cette lettre n'a fait que me confirmer dans la reconnaissance de la vraie nature des difficultés qu'en tous pays, rencontrent ceux qui ont pris à cœur cette tâche éminemment nécessaire : adapter l'éducation scolaire aux besoins et aux conditions du monde contemporain, comme aux enseignements des sciences psychologiques et pédagogiques. J'extrais de ce message les lignes que voici :

« Il y a des pédagogues qui ont besoin de suivre leur nature, de procéder selon leur inspiration et qui se sentent réfractaires aux méthodes, mêmes basées sur les faits et les statistiques, qu'ils doivent recevoir toutes faites.

» Je crois distinguer deux groupes de tempéraments dans notre corps enseignant : les scientifiques et les artistes ; les objectifs et les spontanés... les seconds se plaignent d'être surclassés par les premiers qui sont, par la force des choses, aux leviers de commande et qui étudient nos procédés scolaires dans l'optique du laboratoire. Ils se croient bridés et ils le disent... Je ne vous apprends rien... et je suppose qu'il vous serait facile de répondre. »

Effectivement, la réponse a été facile. Elle a consisté à envoyer à mon correspondant la thèse de M. Roller, en l'accompagnant des considérations que voici, dont j'avais déjà fait état, il y a plus de dix ans, lorsque j'avais repris de M. Pierre Bovet la chaire de pédagogie expérimentale de l'Université.

Un éducateur responsable des enfants qu'on lui confie, responsable par conséquent pour une part de la destinée de ces enfants, a-t-il le droit de procéder selon sa seule inspiration ? de faire fi des expériences accumulées par ses devanciers ou ses contemporains ? de celles que tentent les novateurs, que les unes ou les autres aient réussi ou échoué ?

Lorsque l'on veut comparer l'éducateur à l'artiste, il convient d'être très prudent. En effet, il y a deux conceptions principales de ce qu'est un artiste : ce peut être un homme possédé par un démon intérieur et qui asservit son existence, son avenir, la sécurité de ses proches à son

<sup>1</sup> Sam. Roller. *La conjugaison française*, Delachaux et Niestlé. Neuchâtel.

inspiration pour réaliser son œuvre, ce pourquoi il vit. S'il réussit, ses contemporains ou leurs successeurs lui rendront hommage et diront : c'est un artiste. S'il échoue, il n'aura causé du tort qu'à lui-même et à ses proches. Une telle conception de l'art et de l'artiste ne saurait s'appliquer ni à l'éducation ni à l'éducateur pour les deux raisons fondamentales que voici :

L'éducateur n'a pas le droit de nuire aux enfants ; c'est une vérité d'évidence. Il ne saurait donc se prévaloir de la pleine liberté de l'artiste, pas plus qu'il ne saurait sacrifier ses élèves dans l'accomplissement d'une tâche qui lui impose, du reste, qu'il le veuille ou non, des limitations et des servitudes.

La seconde raison est une raison de fait. Par suite de l'augmentation de la population scolaire et de l'extension graduelle de la scolarité obligatoire, l'instruction publique en tous pays a besoin d'une telle quantité d'éducateurs professionnels que ce n'est jeter le discrédit sur personne en affirmant que le nombre de ceux qui deviennent éducateurs par vocation est infime par rapport à tous ceux qui viennent à l'enseignement pour des raisons fort diverses. Du reste, la vocation n'exclut aucunement le risque de se tromper sur la réalité et la valeur de celle-ci.

Il y a une autre conception de l'artiste, au moins aussi valable et élevée que l'autre et bien plus propre à permettre une meilleure compréhension de ce qu'est la conception scientifique de l'éducation et de la pédagogie. Il suffit pour s'en convaincre de réfléchir un instant à certaines affirmations courantes dont nous ne saissons pas entièrement le contenu.

Lorsque nous affirmons que Paderewski fut un remarquable artiste ou bien, dans un tout autre domaine, quand nous disons que le Dr Roux fut un véritable artiste en matière de chirurgie, qu'entendons-nous là ? Ceci : c'est que ces personnalités remarquablement douées ont fait longtemps effort pour acquérir la technique de leur art et l'ont si bien assimilée qu'ils sont arrivés à la dominer à un tel point que, dans l'accomplissement de leur œuvre, cet aspect a totalement disparu. Pour celui qui voit, qui entend ou qui reconnaît une réputation, il ne reste que le résultat, l'incomparable maîtrise, l'affirmation du génie. S'il existe dans l'enseignement — ce dont à vrai dire, je doute fort — des artistes au sens premier que j'ai donné à ce mot, j'hésiterais à leur confier des enfants, comme n'importe lequel d'entre nous ne se laisserait pas opérer de l'appendicite par un chirurgien à qui, à défaut de technique opératoire, suffirait l'inspiration du moment.

Je terminai ma réponse en ajoutant : que les éducateurs artistes veuillent bien s'informer objectivement des travaux, des tendances et des buts que se proposent les éducateurs expérimentalistes. Ils se rendront compte alors qu'on prête à ces derniers des idées saugrenues et ils pourront se convaincre que leurs aspirations communes sont identiques : vouloir mieux agir sur l'enfant dans le respect de sa personnalité en devenir et, pour les scientifiques, offrir à tous les éducateurs, sans attenter en quoi que ce soit à leur liberté, des moyens, des informations, des faits favorisant un meilleur accomplissement de la tâche quotidienne.

Le remarquable ouvrage que nous offre aujourd'hui M. Roller démontre la valeur de ce point de vue. Il contribuera à mieux faire comprendre ce qu'est la pédagogie expérimentale.

Le livre s'ouvre sur une belle introduction caractérisant les fins de l'école publique dans la démocratie. Elle montre et démontre que les tenants de la pédagogie expérimentale ne sont pas des mécaniciens de la didactique dont l'idéal serait de transformer les écoles en usines en y instaurant le travail à la chaîne, mais des hommes qui sentent leurs responsabilités et veulent, au prix d'un effort sans cesse renouvelé, asseoir la pédagogie sur des fondements solides en essayant d'obtenir des éducateurs qu'ils prennent à leur compte cette forte parole de Claparede : ne pas rester sur le terrain des opinions, mais passer à celui des certitudes. Le meilleur de nos artisans ne saurait, aujourd'hui, se passer de l'outillage et des moyens techniques que le progrès scientifique a mis à sa disposition ce qui ne l'empêche nullement de réaliser une œuvre d'art, ce qui lui permet, bien au contraire, de mieux la réaliser. Il en va de même pour l'éducateur.

L'introduction de cette thèse est riche de pensée. M. Roller y exprime son idéal d'éducateur et ces pages donnent à son ouvrage une saveur particulière. Elle a encore le mérite de caractériser excellemment ce que l'on peut appeler l'école genevoise de pédagogique expérimentale éminemment soucieuse de distinguer les moyens et les fins, de faire à la technique et à la statistique la part à laquelle elles ont droit grâce aux inestimables services qu'elles peuvent rendre, mais sans jamais oublier que là n'est pas l'essentiel, mais bien le nécessaire appoint à qui veut atteindre sûrement ou mieux à l'essentiel. A la vérité, il est fort probable que, dans certains milieux scientifiques, on reprochera à M. Roller cette envolée de l'esprit. Qu'il soit remercié de l'avoir exprimée ! Ce message-là valorise considérablement le travail du technicien, qui constitue la partie principale de l'ouvrage. Celui-ci, un fort volume de 300 pages, est la « substantifique moelle » d'un manuscrit qui en contenait 1200, lequel mettait en œuvre une masse impressionnante de documents recueillis au cours de 12 années d'un travail de bénédiction. En s'attaquant à l'étude de la conjugaison française, M. Roller a voulu élucider un problème d'enseignement éminemment complexe, celui de l'enseignement des formes verbales dans lequel il a cherché à voir clair et à mettre de l'ordre.

En 1944-45, il a réalisé dans les écoles de Genève, deux enquêtes successives, dont on trouvera le détail dans le livre, sur ce qui est resté aux enfants de l'enseignement de la conjugaison française qu'ils ont reçu au cours des années successives de leur scolarité obligatoire, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.

Au vu des résultats, M. Roller a entrepris une étude originale des formes verbales. Il est arrivé à reconnaître, d'une part, des verbes types au nombre de 60 et les formes flexionnelles issues de l'examen de 551 formes verbales prospectées dans les enquêtes. Le lecteur trouvera le détail de cette étude qui s'est appliquée tant aux modes qu'aux différents temps. Elle s'achève par l'élaboration d'un plan d'études valable de la 2<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année (7 à 15 ans), entre lequel se répartit l'étude approfondie de 78 verbes types classés d'après leur fréquence d'emploi, d'une part,

et leur difficulté progressive d'acquisition, de l'autre. Des considérations d'ordre méthodologique terminent cet exposé. Si l'on ajoute que celui-ci aborde également le problème de l'orthographe française et de sa réforme, comme l'examen d'enquêtes diverses qui ont été faites à Louvain et à Genève sur des questions connexes, on se rendra compte de la richesse qu'offre au lecteur ce conscientieux et méticuleux travail. Il témoigne d'exceptionnelles qualités de patience et de clarté. Bien heureusement, malgré la rigueur de son exposé, M. Roller s'est gardé d'alourdir son texte d'un appareil mathématique qui aurait dérouté le lecteur. Chaque instituteur lira avec profit cet ouvrage qui ne manquera pas de susciter en chacun le désir de réfléchir davantage sur les problèmes journaliers que l'enseignement pose aux instituteurs. Il est à souhaiter que nos autorités scolaires romandes prennent en sérieuse considération une recherche de cette envergure et que nos plans d'études soient modifiés en conséquence.

Il est des thèses de doctorat qui sont un point final mis à des études universitaires poursuivies sans interruption, un dernier mémoire plus important que les précédents, l'ultime effort de l'étudiant pour obtenir un dernier grade. Il en est d'autres qui sont des œuvres de maturité et d'expérience, car l'étudiant a vécu et a fait place au maître. Elles sont l'affirmation d'une personnalité, le résultat d'un engagement, une invitation à la recherche et à la réflexion. La thèse de M. Roller est de celles-là et c'est encore une belle leçon que ce jeune maître donne à ses étudiants, en leur apportant un bel exemple de consécration à l'œuvre d'éducation et à l'enfance, et, par cette dernière, au pays. R. D.

### COURS DE VACANCES EN ANGLETERRE

**La Manning School of Englisch** en collaboration avec le **Specialised Travel Service** organise cette année encore, du **25 juillet au 13 août** à Passfield Hall, 1, Endsleigh Place, London W.C. 1, des cours de vacances :

Cours 1, pour étudiants étrangers, fr. 380.

Cours 2, pour maîtres n'enseignant pas l'anglais, fr. 415.

Cours 2a, pour maîtres d'anglais, fr. 415.

Cours 3, Théâtre et musique en Angleterre, fr. 465.

Ces prix comprennent le logement et l'entretien dans le collège, excursions, visites, théâtre et concerts. S'annoncer jusqu'au 1er juin 1955 au Secrétariat des Schweizerischen Lehrervereins, Postfach, Zurich 35, qui fournira programme détaillé et renseignements.

*Le Président des S.L.V.*

### DE DUFOUR A LA NOUVELLE CARTE NATIONALE AU 1/100 000e

Nul n'ignore le grand effort que fournit actuellement le Service Topographique Fédéral.

Le général Dufour et son collaborateur Siegfried, pionniers de la cartographie suisse actuelle, avaient doté notre pays de deux atlas d'une remarquable précision et dont la réputation avait largement dépassé nos frontières. Cependant ces deux belles œuvres ne répondent plus aux exigences modernes.

Le Service topographique a donc entrepris de rénover complètement nos atlas topographiques. Bientôt nous ne parlerons plus de carte Dufour ou de carte Siegfried, mais uniquement de Carte Nationale. Depuis plusieurs années nous avons vu paraître successivement les feuilles de l'atlas à l'échelle 1 : 25 000 ; la carte au 1 : 500 000 est en plein développement et de nombreuses feuilles sont déjà sorties de presse. Ces deux atlas remplacent les cartes Siegfried aux mêmes échelles et se présentent sensiblement de la même manière que ces dernières, utilisant toujours le procédé des courbes de niveau auxquelles on a ajouté une teinte relief pour donner une image plus visible du modulé de la terre.

Il n'en est pas de même de l'atlas au 1/100 000e dont la première feuille a paru au mois de décembre 1954. C'est là un nouveau chapitre de l'histoire topographique de la Suisse qui s'ouvre.

La carte nationale au 1 : 100 000 prend la succession de nos cartes dites Dufour, mais les procédés d'établissement comme de reproduction de celle-ci ont été complètement abandonnés : ils demandaient des années de travail précis que seuls des dessinateurs et des graveurs de valeur pouvaient assurer. Aux levés à la planchette et au théodolite a succédé la photogrammétrie aérienne, à la gravure à la main a succédé la restitution à l'autographe.

La carte Dufour, avec ses hachures, donnait une idée très claire du relief du terrain alors que les cartes Siegfried avec leurs courbes de niveau permettaient plus de précision dans la lecture de carte. Les exigences modernes demandent des levés encore plus détaillés et l'utilisation des couleurs : la nouvelle carte nationale répond sans contredit à ces exigences.

J'ai sous les yeux cette nouvelle et première feuille au 1 : 100 000. Elle se nomme « Col du Pillon » et porte le numéro 41. Plus de hachures, mais à nouveau des courbes de niveau complétées par des teintes relief claires et comme transparentes. Leur équidistance est de 50 m. L'effet plastique est des plus heureux ; l'exactitude topographique est remarquable. Mon regard se promène sur les Wildstrubel, les Diablerets, les Dents du Midi qui contrastent magnifiquement avec la plaine du Rhône.

Les localités, les routes et chemins, les rochers sont imprimés en brun très foncé et non plus en noir. Et voici des courbes intermédiaires (équidistance de 25 m.) dans un région peu inclinée, et des courbes directrices renforcées (elles étaient autrefois en traitillé) aux 200, 400, 600 m. Les forêts sont indiquées avec un ton vert encadré d'une fine ligne pointillée brune foncée : heureuse innovation qui ne gêne nullement l'effet plastique de la teinte plate.

Belle œuvre, en vérité, dont le Service Topographique peut être fier.

J.-J. Dessoulavy

---

*Les méfaits de l'alcool sont si évidents, qu'il faut douter de la raison de celui qui n'en est pas convaincu et qui n'en tire pas la conséquence pour lui-même.*

*M. Monnier,  
Chef du Service de l'enseignement secondaire.*

**Fichier**  
**Gilde de Travail.**

**776.5 et 8**  
**25.09**

### **PUCERONS et FOURMIS (I)**

**Tu as trouvé une plante attaquée par des pucerons.**

Observe et note :

- Les pucerons sont-ils isolés ou rassemblés ? (Un groupe de pucerons s'appelle une colonie.)
- Sur quelles parties de la plante se rassemblent les colonies ? Essaie de trouver pourquoi.
- Les feuilles, les jeunes tiges couvertes de pucerons ont-elles un aspect normal ?
- Dessine un rameau attaqué.

**Cherche des colonies sur différentes plantes.**

- Quelles plantes sont attaquées ?
- Les pucerons sont-ils tous de la même couleur ?
- Ont-ils des ailes ? (Fais plusieurs observations avant de répondre à cette question.)

**Cherche un puceron isolé en train de se nourrir.**

- Quelle position a-t-il ?
- Pourquoi ?
- Combien mesure-t-il ?
- Combien a-t-il de pattes ? (Ne compte pas les antennes.) — **C'est donc un insecte.**
- Dessine-le agrandi.

---

<b>Fichier</b>	<b>776.5 et 8</b>
<b>Gilde de Travail.</b>	<b>25.09</b>

## **PUCERONS et FOURMIS (II)**

Voici quelques

**RENSEIGNEMENTS**  
très simplifiés  
sur les pucerons.

(Tu trouveras des renseignements très détaillés dans « La défense des plantes cultivées » de Fæs, Stæhelin et Bovey, ou dans d'autres livres spécialisés.)

**Les œufs**

de pucerons hivernent sur l'écorce des arbres. Au printemps, il en sort des

**pucerons non ailés,**

qui se reproduisent rapidement pendant plusieurs générations (en mai-juin). Un peu plus tard dans la saison apparaissent des

**pucerons ailés,**

qui ont pour tâche de répandre au loin l'espèce. Dans ces conditions, le nombre des pucerons peut s'accroître d'une façon extraordinaire et inimaginable, si le temps est favorable (sec et chaud).

**Pour se nourrir,**

les pucerons pompent la sève des plantes avec leur trompe pointue. La plante s'épuise sous ces myriades de piqûres.

Les pucerons transmettent aux plantes, par leur salive, des **poisons** (des **toxines**). Ce sont ces toxines qui provoquent la déformation du végétal et son changement de coloris.

# CHASSERON

Panorama splendide

**280 sommets, des Alpes aux Ballons d'Alsace**

PRIX SPÉCIAUX POUR ÉCOLES : potage et thé 90 cts



Téléférique

## WENGEN-MAENNLICHEN

Le **Plateau du Mænnlichen** à 2230 m. d'altitude un magnifique **point de vue** sur une terrasse, au centre de la **région de la Jungfrau**, un point de départ pour **promenades** faciles et très belles, pour Wengen,

Kleine Scheidegg ou Grindelwald, **but de courses d'école idéal** pour élèves de tous âges. — **Tarifs pour courses d'école** : élèves jusqu'à 16 ans : Course simple Fr. 1.80. Aller-retour Fr. 2.40. **Elèves de 16 à 20 ans** : simple course Fr. 3.. Aller-retour Fr. 4.. — **Renseignements** : Direction de l'exploitation du Télésiège Wengen-Mænnlichen, téléphone (036) 3 45 33

## Le MONT-PÈLERIN sur Vevey

La belle esplanade fleurie du Haut-Lac, par le funiculaire.

Elèves du 1<sup>er</sup> degré : montée Fr. 0.60, aller et retour Fr. 0,80. Elèves du 2<sup>e</sup> degré : montée Fr. 1.—, aller et retour Fr. 1.40. Restaurant-Tea Room de la Gare, tél. 5 18 49

Tous renseignements par Direction VCP à Vevey. Tél. 5 29 12

*Où irons-nous en course scolaire cette année ?*

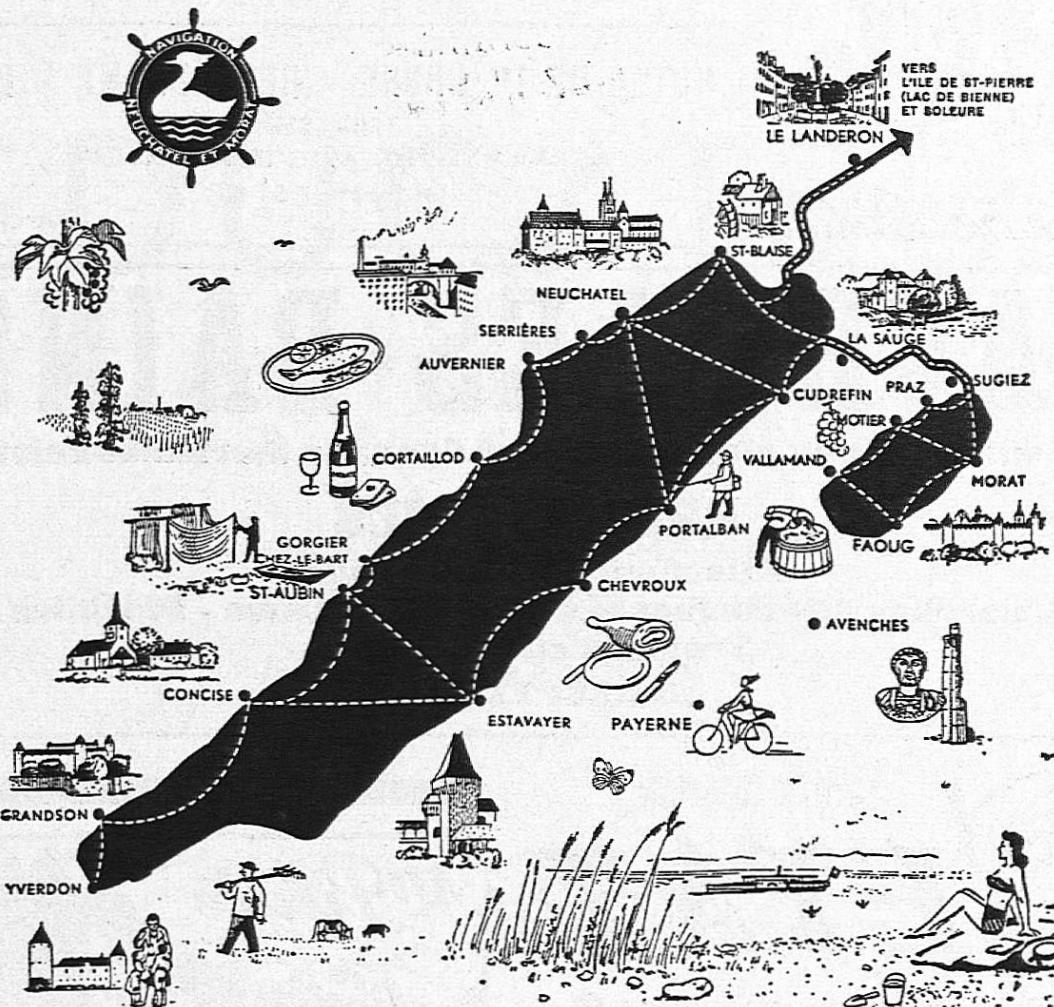
Le **PAYS DE FRIBOURG** vous offre des buts magnifiques.

Avec les **CHEMINS DE FER FRIBOURGEOIS** et leurs services d'**AUTOBUS** et d'**AUTOCARS**, vous voyagerez sûrement et confortablement.

Renseignements: FRIBOURG tél. (037) 2 12 61 - BULLE tél. (029) 2 78 85

# La société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

vous conduira dans vos sites préférés...



... et vous propose une croisière sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienné et les canaux de la Broye et de la Thielle. Services quotidiens Neuchâtel-Estavayer, Neuchâtel-Morat et Morat-Vully à partir du 22 mai. Fortes réductions aux écoles (jusqu'à 60%). Organisation de bateaux spéciaux à conditions avantageuses pour toutes destinations des trois lacs.

Demandez notre PROGRAMME 1955 DES EXCURSIONS POUR ÉCOLES, Prospectus et renseignements à la direction à Neuchâtel, tél. (038) 5 40 12.

Pour vos courses d'écoles

## Hôtel du Lac Tannay

s/Vouvry (Vs) 1420 m.

40 lits, dans un des sites les plus pittoresques de nos Alpes. Dortoirs, soupes, déjeuners. Prix modérés.

## Hotel Wildstrubel

Col de la Gemmi 2322 m.

Tél. (027) 5 42 01

Le Col de la Gemmi sera praticable début juin. Prix spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus et prix courant à disposition.

Famille de Villa

BIBLIOTHEQUE  
Nationale Suisse  
Berne

J. A. — Montreux



Au Domino Rolle

HOTEL DE 1<sup>er</sup> ORDRE - RESTAURANT - BAR  
TERRASSE  
GRAND VERGER AVEC DEBARCADÈRE  
Tél. (021) 7 51 51

J. Mutrux

# LAVEY-LES-BAINS

Eau sulfureuse la plus radioactive des eaux thermales suisses

## RHUMATISMES

Affections gynécologiques

Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose - Phlébites

Troubles circulatoires

MAI-SEPTEMBRE



Votre fleuriste

**GETAZ**

Lausanne

PETIT-CHÈNE 50

Tél. 23.74.19



Fournisseur officiel de la palme S.P.V.

**Henriet-Lithinée**  
Eau de table de 1<sup>er</sup> ordre  
\* Digestive \*



Nos voyages organisés

Projets et devis sans engagement.  
Conditions spéciales pour Sociétés,  
Ecoles, Pensionnats, etc.

MONTREUX, 28 mai 1955

XCI<sup>e</sup> année — № 21

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

# ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

396

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

---

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

# « A l'Avant-Garde du Progrès »

En quelques mois, plus de 65 000 personnes ont assisté à ces passionnantes démonstrations scientifiques. « A l'avant-garde du progrès » constitue une intéressante et agréable leçon de physique et de chimie, destinée particulièrement à la jeunesse des écoles. Le corps enseignant et les journaux s'expriment à son sujet de la façon suivante :

## *W. E., Directeur d'une école professionnelle :*

*Toute cette jeunesse a été enchantée de ce qu'elle a vu au cours des expériences et cela fut un réel enrichissement pour maîtres, apprentis et écoliers.*

## *M. H., Directeur des écoles V :*

*Dans les quatre séances, l'attention fut toujours soutenue et a donné lieu ensuite, dans les classes, à de forts intéressants échanges de vues entre professeurs et élèves.*

## *« Le Pays », Porrentruy :*

*Il convient de féliciter et de remercier chaleureusement la General Motors qui offre à nos écoles — sans but publicitaire, mais dans le seul dessein d'éveiller chez nos enfants le goût des professions scientifiques — cette mémorable leçon de choses.*

Le programme comprend les expériences suivantes :

1. Changement de couleur à volonté
2. Une bouteille qui sert de marteau
3. Le contrôle des vibrations
4. Le réfrigérant « Freon »
5. Le feu froid
6. Origine et évolution de la lumière
7. Transmission du son par rayon lumineux
8. Propulsion par réaction



Si une séance gratuite devait vous intéresser, veuillez vous mettre en rapport avec nous pour régler les questions de détail. Conférences en français ou en allemand.

GENERAL MOTORS SUISSE S.A.  
Dép. des Relations Publiques, Biarne